



Revendications personnel de la Confédération, grève féministe 2023

Dans le cadre de la journée de grève féministe du 14 juin 2023, les syndicats APC, transfair, Garanto et SSP ont élaboré une liste de revendications :

Aucun compromis sur l'égalité salariale

Pour atteindre l'égalité salariale, il faut introduire la transparence des salaires et supprimer les discriminations.

- transparence salariale dans les offres d'emploi : les classes salariales doivent être publiées dans les annonces ;
- transparence des salaires : publication des valeurs de référence et du calcul des salaires initiaux, règles claires et non discriminatoires pour la classification des salaires (p.ex. reconnaissance complète de la maternité et de la garde des enfants comme années d'expérience) ;
- suppression de la valeur seuil de 5 pourcent ;
- pas de discrimination des femmes dans les évaluations et les primes.

Mieux concilier travail et famille/vie privée

Pour favoriser cette conciliation, le temps partiel et le jobsharing devraient être encouragés et devenir la norme, y compris pour les postes d'encadrement. Cela permet aux parents de mieux se répartir les tâches. Il devient plus facile pour les femmes d'accéder à un poste de cadre, et les hommes obtiennent plus facilement un poste à temps partiel, même en étant cadres.

- Droit à la réduction du taux d'occupation et droit au retour à un taux plus élevé, également pour la prise en charge de proches.
- Augmentation du délai du droit de retour à 5 ans.
- Congé parental : prolongation du congé paternité et maternité de deux mois. La durée de perception de la prestation est d'un an.
- Institutionnaliser le jobsharing.
- Favoriser le travail mobile.
- Indemnisation réelle du taux d'emploi en cas de maternité.
- Introduction d'une semaine de quatre jours (plein temps) sans perte de salaire.

Encourager la diversité dans l'encadrement

Selon le rapport sur la gestion du personnel (publié en février 2023), l'administration fédérale comptait fin 2022 36,3% de femmes dans l'encadrement inférieur/moyen et même seulement 26% de femmes dans l'encadrement supérieur (classes de salaire 30-38). Si l'évolution se poursuit comme au cours des quatre dernières années, il faudra encore plus de 18 ans pour que la moitié des cadres supérieurs soient des femmes.

- Au moins 50 % de femmes, et un encadrement qui représente la diversité des genres et plus généralement la diversité dans la société.
- Lors de l'attribution des postes, il faut tenir compte du sexe, mais aussi d'autres caractéristiques.
- L'administration fédérale propose des cours et des formations continues aux femmes qui souhaitent devenir cadres.
- Proposer et permettre le topsharing et des postes de cadres à temps partiel à partir d'un taux de 60%.

Pas d'externalisation au détriment des conditions d'engagement

Entre 2018 et 2023, la Confédération a notamment supprimé 85 postes dans le domaine du nettoyage et les a remplacés par des services externes, avec des conditions d'emploi nettement moins favorables. La même chose se produit dans d'autres domaines, comme l'entretien des bâtiments ou la sécurité. Il faut stopper ces externalisations dans les emplois à bas revenus. La Confédération doit engager elle-même ce personnel - ce sont souvent des femmes qui travaillent à de faibles taux d'activité - à des conditions équitables.

Protéger l'intégrité personnelle

L'employeur protège l'intégrité personnelle de ses employé-e-s. La discrimination sous toutes ses formes, le harcèlement sexuel et le harcèlement moral au travail ne sont pas tolérés. L'employeur forme le personnel sur les thèmes susmentionnés et introduit des directives générales qui règlent par exemple la procédure à suivre dans un tel cas.

Délégué-e à l'égalité / personne chargée de la diversité dans chaque office

L'égalité n'est pas encore atteinte dans l'administration fédérale : il faut instaurer des services qui interviennent activement et sur le terrain dans l'intérêt de la diversité.

Introduire un langage adapté au genre et inclusif

Cela implique également l'autorisation d'une troisième option pour le sexe et la saisie statistique.

Reconnaissance de l'égalité des chances par le Conseil fédéral le 14 juin

Le Conseil fédéral déclare que l'administration fédérale assume son rôle de modèle et fixe des objectifs clairs pour la mise en œuvre de l'égalité des chances et de la LEg.

Nous demandons que le 14 juin soit un jour de congé payé pour la participation aux actions syndicales.